

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 273

1^{er} février 2008

SOMMAIRE

2B Investment S.A.	13058	GER LOG 4 S.A.	13097
Agrindus S.A.	13067	Gerrards Cross Finance I S.à r.l.	13059
Alfa Technology s. à r.l.	13062	Hera Linco II Luxco S.à r.l.	13068
Alteza S.A.	13070	HP Laurad Management Participations (HPLMP) S.C.A.	13066
Alteza S.A.	13070	Iberestate International S.A.	13097
Anex Group S.A.	13067	I.U.S. Monitoring S.à r.l.	13095
Azelis S.A.	13068	Lear (Luxembourg)	13071
Biomass Holdings S.à r.l.	13059	Lestia International S.A.	13082
BPB Valmarand S.A.	13058	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	13066
BRAPF Kannai S.à r.l.	13089	Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.	13084
Capital Custodian	13062	Mountain View Holding S.A.	13069
CENATEL Invest	13058	Munster	13098
Centre Bourbon	13058	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	13099
Centre de Nutrithérapie Nourrir Sa Vie S.à r.l.	13096	Office Properties Investment Trust S.à r.l.	13071
Cobeton	13063	Open Invest S.A.	13103
Comline Investment S.A.	13104	Orbilex S.A.	13069
Credim Benelux Holding S.A.	13067	Ovibos S.A.	13098
Cursay Invest S.A.	13065	Ovibos S.A.	13098
Daftcom S.à r.l.	13096	PEF Alpha Investment S.à r.l.	13059
Dilam Company S.A.	13065	PEF Antalya Residential Investment S.à r.l.	13059
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	13062	PEF CEI Investment S.à r.l.	13059
EAX-RE, European American Excess Rein- surance	13086	Perpetuum Immobilier S.A.	13063
ECAS S.à r.l.	13063	Real Estate Capital S.A.	13068
Ecoissaise Property S.A.	13071	RIG Investments S.à r.l.	13068
Entreprise de Construction Erpelding S.à r.l.	13062	RIG Investments S.à r.l. S.P.F.	13068
Epinay S.A.	13066	Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l. ..	13098
Europa Heron S.à r.l.	13063	Signum 4 S.A.	13067
ExxonMobil Luxembourg Far East	13059	Suma Investment Holding S.A.	13099
Fiducenter S.A.	13069	Teamlux Holding S.A.	13070
Finaris S.A.	13104	Zaffiro S.A.	13066
Flavial S.à r.l.	13065	Zani S.A.	13065
Ford Frenn Lëtzebuerg a.s.b.l.	13099	Zegga Holding S.A.	13080
Genièvres Property S.A.	13069		

2B Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.922.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008010187/211/11.

(080005402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

BPB Valmarand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 81.005.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49883 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008010188/211/11.

(080005733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

CENATEL Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 janvier 2008.

Pour la société
P. Decker
Notaire

Référence de publication: 2008010189/206/13.

(080005707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Centre Bourbon, Société Civile.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg E 3.209.

Associés

M. Gaston Schwertzer, Marxeknupp, L-5318 Medingen est propriétaire de 5.000 parts sociales en pleine propriété.
SEBASTIAN S. A., 6, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, est propriétaire de 5.000 parts sociales en nue-propiété.
Mme Diane Diederich-Wolter, analyste financier, 9, rue de Niederpallen, L-8551 Noerdange, détient l'usufruit sur 2.500 parts sociales.

M. Thierry Wolter, directeur de sociétés, demeurant 21, route d'Arlon à L-8550 Noerdange, détient l'usufruit sur 2.500 parts sociales.

Pour la société civile CENTRE BOURBON
D. Diederich-Wolter
Gérante

Référence de publication: 2008010495/6720/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02727. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**PEF Antalya Residential Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PEF Alpha Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.625.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50266 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008010191/211/12.

(080005413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gerrards Cross Finance I S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50265 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008010192/211/12.

(080005436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

C. Doerner
Notaire

Référence de publication: 2008010197/209/12.

(080005691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

ExxonMobil Luxembourg Far East, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.554,40.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 73.860.

In the year two thousand and seven, on the third day of December,

Before, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., a company governed by the laws of the State of Delaware (United States of America), acting through its Luxembourg branch with a registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.893, hereinafter referred to as the «Shareholder»,

hereby represented by Me Eric Cadilhac, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Bertrange on 23 November 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of ExxonMobil LUXEMBOURG FAR EAST, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of one hundred twenty-six thousand five hundred fifty-four Euro and forty cents (EUR 126,554.40),

divided into five thousand one hundred three (5,103) shares with a par value of twenty-four Euro and eighty cents (EUR 24.80) each and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.860 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 December 1999, published in the Mémorial C number 273 of 11 April 2000, page 13094. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 20 August 2001, published in the Mémorial C number 239 of 12 February 2002, page 11431.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be granted to the liquidator and of the liquidator's remuneration;
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr René Kremer, director, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolves to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois décembre,

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), agissant à travers sa succursale luxembourgeoise établie au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.893, ci-après désignée par: «l'Associé»,

représentée aux fins des présentes par M^e Eric Cadilhac, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange le 23 novembre 2007.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter que l'Associé est l'associé unique de ExxonMobil LUXEMBOURG FAR EAST, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de cent vingt-six mille cinq cent cinquante-quatre euro et quarante cents (EUR 126.554,40), représenté par cinq mille cent trois (5.103) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euro quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.860 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 23 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 273 du 11 avril 2000, p. 13094. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 239 du 12 février 2002, p.11431.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur René Kremer, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille neuf cents (EUR 1.900,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Cadilhac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. LAC/2007/39054. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008010519/220/126.

(080006708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Alfa Technology s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 51, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 73.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008010196/236/11.

(080005495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Entreprise de Construction Erpelding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 80, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 24.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2008010200/209/12.

(080005678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008010219/231/14.

(080005906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Capital Custodian, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.876.

Extrait des décisions portant à publication prises par l'Associé unique au siège social de la société en date du 28 novembre 2007

Décisions:

L'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Biver de ses fonctions de gérant de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010470/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Cobeton, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 14.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008010201/242/12.

(080005618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Europa Heron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010202/239/12.

(080005584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

ECAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010203/239/12.

(080005577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Perpetuum Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 101.535.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERPETUUM IMMOBILIER S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.535, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 941 du 22 septembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 20 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Changement de la date de clôture de l'exercice social.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

5. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

6. Modification subséquente de l'article 11 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'année sociale pour la faire commencer désormais le premier décembre et finir le trente novembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 s'est terminée le 30 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article dix des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire pour la faire tenir désormais le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article onze des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2007. Relation GRE/2007/5585. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010541/231/72.

(080006801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Flivial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 86.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008010213/231/14.

(080006166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Dilam Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008010214/231/14.

(080005763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Cursay Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010208/239/12.

(080005547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Zani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 36, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 106.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008010216/231/14.

(080005781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Epinay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 66.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010204/239/12.

(080005531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

HP Laurad Management Participations (HPLMP) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008010222/231/14.

(080005722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.989.625,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008010227/5770/13.

(080005446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Zaffiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour ZAFFIRO S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008010282/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02171. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signum 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 106.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour SIGNUM 4 S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008010284/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02168. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour AGRINDUS S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008010279/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02180. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Credim Benelux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 17.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008010209/239/12.

(080005557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Les statuts coordonnés de la sociétés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

E. Schlesser
Notaire

Référence de publication: 2008010223/227/12.

(080005780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008010224/5770/12.

(080005353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**RIG Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. RIG Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.152.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008010225/5770/14.

(080005455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Hera Linco II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.940.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50223 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008010212/211/11.

(080005671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2007

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme
REAL ESTATE CAPITAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2008010491/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Fiducenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.780.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008010226/5770/12.

(080005471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Genièvres Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.285.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008010232/220/12.

(080005416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Orbilex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

Référence de publication: 2008010269/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03408. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Mountain View Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 117.619.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008010340/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2008, réf. DSO-CM00161. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080005704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Alteza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 52.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Ph. Slendzak
Administrateur

Référence de publication: 2008010349/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02483. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Alteza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 52.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Ph. Slendzak
Administrateur

Référence de publication: 2008010348/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02486. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Teamlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.527.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa
Administrateur

Référence de publication: 2008010353/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03795. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49980 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008010244/211/11.

(080005684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ecossaise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2008010233/220/12.

(080005408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Office Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 135.014.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company (société anonyme) GER 2 S.A., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, not yet registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg,

duly represented by Ms Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing person representing the sole incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered Office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of OFFICE PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, excepting banking activities;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) corporate units with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The manager(s) is (are) authorized during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to execute any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seize the assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. The members' meeting shall be convened by the board of managers or by any two managers.

Notices for general meetings shall be given by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, who may be partners or not, appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing including by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing including by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Company or (ii) the sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which should begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December (31 December) two thousand and eight (2008).

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Auditor. The Company may be supervised by one or several auditor(s), who need not be members.

The auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of in Company shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and Paying-up

All the corporate units have been subscribed by the company GER 2 S.A., pre-named.

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units have been fully paid in by the subscriber pre-named so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending at the end of the annual general meeting of the Company to be held to approve the 2008 accounts:
 - Mr Pii Ketvel, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais;
 - Mr Bernd Janietz, Managing Director, born in Goslar (Germany) on July 26, 1948, residing in L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept-Arpents;
 - Mrs Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand six hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme GER 2 S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège Social - Objet Social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par OFFICE PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à des sociétés dans lesquelles la Société a des participations directes ou indirectes ou au bénéfice de sociétés du groupe, à l'exception de toute activité de nature bancaire;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les gérants sont autorisés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant (s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants pourront ou non, être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit comprenant les télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année à l'exception de la première année comptable, qui débute le à la date de constitution de la Société et qui se terminera le trente et un décembre deux mille huit (2008).

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs réviseurs qui n'ont pas à être associés.

Le ou les réviseur(s), s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les réviseur(s) pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par la société GER 2 S.A., pré-nommée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées par la souscriptrice, pré-nommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes 2008:
 - Monsieur Pii Ketvel, Directeur de société, né à Helsinki (Finlande) le 4, juin 1968, demeurant au, 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
 - Monsieur Bernd Janietz, Directeur général, né à Goslar (Allemagne) le 26 juillet 1948, demeurant au 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg;
 - Madame Samia Rabia, Avocate à la Cour, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille six cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2007. Relation GRE/2007/5636. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008010704/231/489.

(080006673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.051.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZEGGA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.051, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 1^{er} février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'EUR 89.000,- (quatre-vingt-neuf mille Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 120.000,- (cent vingt mille Euro) par la création de 890 actions nouvelles de valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale des 890 actions nouvelles;

3. Modifications de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille Euro) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur de EUR 100,- (cent Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.

Toutes les actions sont au porteur.»

4. Transfert du siège social de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à Rome, Italie et changement de nationalité de luxembourgeoise à italienne;

5. Modification de la raison sociale de ZEGGA HOLDING S.A. en ZEGGA HOLDING S.P.A. et modification du statut, actuel afin de l'adapter à la loi italienne;

6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires;

7. Nominations statutaires;
8. Nomination du Collège de Réviseurs;
9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 89.000,- (quatre-vingt-neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 89.000,- (quatre-vingt-neuf mille euros), par l'émission de 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 890 (huit cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, Madame Cristina Paoluzi, entrepreneur, demeurant à Rome, Via Erodoto 19.

Madame Cristina Paoluzi, par son mandataire, déclare être bien au courant de la situation patrimoniale de la société et que la valorisation des fonds propres de la ZEGGA HOLDING S.A., tels qu'arrêtés lors de l'établissement de la situation comptable du 12 novembre 2007, pourrait éventuellement être corrigée, surtout eu égard aux potentielles corrections de valeurs latentes sur les immobilisations financières reprises au bilan à cette date. En conséquence de quoi, Madame Cristina Poluzzi déclare que les administrateurs ne pourraient être tenu responsables quant à l'absence d'application de telles corrections de valeur.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes le souscripteur, ici représenté en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 89.000,- (quatre-vingt-neuf mille euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant AACO S.à r.l., société à responsabilité limitée, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 89.000,-.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 120.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, à Rome, Italie, sans modification de la personnalité juridique, de la société de Luxembourg en Italie, la société, adoptant ainsi la nationalité italienne, étant à compter de ce jour régie par la législation italienne.

Aux fins de l'indication à effectuer dans la demande d'inscription de la société au Registro delle Imprese, aux sens de l'article 111ter des dispositions d'application du Code Civil Italien, l'adresse du siège social dans la Commune de Rome.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de ZEGGA HOLDING S.A. en ZEGGA HOLDING S.P.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de ZEGGA HOLDING S.P.A.»

De plus il s'avère nécessaire d'adapter les statuts à la législation du pays du nouveau siège social.

Une copie des statuts en langue italienne, composés de 43 (quarante-trois) articles, conformes à la législation italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, est annexée, pour en former partie intégrante et substantielle, au présent acte.

Toutes les autres formalités imposées par la législation italienne seront à accomplir en Italie.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs et du commissaire en fonction, qu'elle remercie pour l'activité déployée dans l'intérêt de la société, et, par vote spécial, leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique de la société en la personne de Madame Cristina Paoluzi, entrepreneur, née le 11 juin 1966, à Rome, Italie, demeurant à Rome, Via Erodoto 19, auquel sont conférés tous les pouvoirs prévus par les statuts. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

En outre, l'administrateur unique ainsi nommé dispose de tous les pouvoirs afin d'exécuter la résolution de transfert du siège et notamment pour effectuer toutes les activités de détail nécessaires ou seulement opportunes afin d'obtenir l'inscription régulière de la société au Registro delle Imprese compétent et pour apporter aux statuts de la société et à l'acte de transfert de siège toutes les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires ou lui être demandées par les autorités compétentes italiennes afin de valider ledit transfert.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme, en conformité avec la législation italienne, un Collège de Réviseurs, à savoir:

- M. Riccardo Acernese, né à Rome le 26 avril 1959, demeurant professionnellement à Rome, Via Panama 52;
- M. Luca Ciavarella, né à Rome le 12 janvier 1968, demeurant professionnellement à Rome, Via Panama 52;
- M. Roberto Montesi, né à Rome le 28 septembre 1960, demeurant professionnellement à Rome, Via Panama 52;
- Mme Sonia Mascarin, née à Turin le 2 décembre 1969 et demeurant à Strada San Felice 84/2, Pino Torinese (Italie);
- M. Antonguido Nardone, né à Rome le 6 décembre 1969, demeurant professionnellement à Via Panama 52.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. Cerasi, R. Uhl, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40891. — Reçu 890 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008010643/211/134.

(080006274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Lestia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 119.799.

En l'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LESTIA INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 19-21, bld du Prince Henri à Luxembourg,

constituée par acte de transfert de siège des British Virgin Islands vers le Luxembourg suivant acte reçu le notaire soussigné en date du 1^{er} septembre 2006, publié au Mémorial C n° 2112 du 13 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par M. Andrea Castaldo, employé, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mme Stéphanie Wlodarczak, employée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 320 actions représentative du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société au L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch; et modification subséquente de l'article 2 des statuts

2. Démissions des administrateurs en fonction et décharge à ceux-ci pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

3. Démission du commissaire aux comptes et décharge à celui-ci pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

4. Nomination du nouveau conseil d'administration;

5. Nomination du nouveau commissaire aux comptes;

6. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix et chaque fois séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 6, Op der Dresch à L-8127 Bridel,

et en conséquence décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bridel, Commune de Kopstal.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions des anciens administrateurs, savoir Messieurs Ferdinando Cavalli, Carlo Santoiema et Marco Gostoli, et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société COMCO S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Stéphane Chrétien, né le 5 avril 1965 à Caen (F), demeurant à L-2670 Luxembourg, 14 boulevard de Verdun;

- Monsieur Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren (NL), demeurant à L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch;

- Monsieur Daniel Kuffer, né le 22 mars 1963 à Differdange (L), demeurant à L-3321 Berchem, 44, rue Meckenheck.

Leur mandat viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée ADO-MEX, 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.400.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Castaldo, S. Wlodarczak, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39111. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008010629/208/67.

(080006453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

In the year two thousand and seven, on fourteenth December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, hereafter referred to as «the Company», R.C.S. Luxembourg section B number 122.869, incorporated by a deed enacted on December 18, 2006, by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 233 of 22 February 2007, articles amended by a deed of Maître Joseph Elvinger on June 4, 2007, published in the Memorial C on September 20, 2007, number 2039.

The meeting is presided by Mrs Brigitte Czoske, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ludivine Peyrissaguet, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel Réveillaud, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg. These three individuals constitute the board of the meeting. Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 122,500.- (one hundred twenty two thousand five hundred euros) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 235,000.- (two hundred thirty five thousand euros) so as to bring it from its present amount of EUR 122,500.- (one hundred twenty two thousand five hundred euros), represented by 4,900 (four thousand nine hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), to the amount of EUR 357,500.- (three hundred fifty seven thousand five hundred euros) represented by the existing shares and by the issue of 9,400 (nine thousand four hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of EUR 235,000.- (two hundred thirty five thousand euros).

2.- Subscription and payment of all the additional shares by PERPETUAL TRUSTEE COMPANY LIMITED, by payment in cash.

3.- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Other business.

The meeting of the sole shareholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 235,000.- (two hundred thirty five thousand euros), so as to bring it from its present amount of EUR 122,500.- (one hundred twenty two thousand five hundred euros) to EUR 357,500.- (three hundred fifty seven thousand five hundred euros), by the issue of 9,400 (nine thousand four hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, to be subscribed on payment of an amount of EUR 235,000.- (two hundred thirty five thousand euros).

Second resolution

PERPETUAL TRUSTEE COMPANY LIMITED, here represented as aforementioned, declares to subscribe to all the 9,400 (nine thousand four hundred) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from

now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 235,000.- (two hundred thirty five thousand euros) as was certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders' meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

« **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at three hundred fifty seven thousand five hundred euro (EUR 357,500.-), represented by fourteen thousand three hundred (14,300) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 3,800.- (three thousand eight hundred euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, ci-après «la Société», inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B122.869 constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2006 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 22 février 2007, statuts modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger du 4 juin 2007, publié au Mémorial C le 20 septembre 2007 numéro 2039.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Czoske, avocate, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Peyrissaguet, avocate, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire, sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 122.500,- (cent vingt deux mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 122.500,- (cent vingt deux mille cinq cents euros), représenté par 4.900 (quatre mille neuf cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 357.500,- (trois cent cinquante sept mille cinq cents euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 9.400 (neuf mille quatre cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, contre paiement d'un montant de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par PERPETUAL TRUSTEE COMPANY LIMITED, par paiement en numéraire.

3.- Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.

4.- Divers.

L'assemblée de l'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée de l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 122.500,- (cent vingt deux mille cinq cents euros) à EUR 357.500,- (trois cent cinquante sept mille cinq cents euros) par l'émission de 9.400 (neuf mille quatre cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire contre paiement d'un montant de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros).

Deuxième résolution

PERPETUAL TRUSTEE COMPANY LIMITED, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire et libérer les 9.400 (neuf mille quatre cents) parts nouvelles par le paiement en numéraire, de sorte que la Société dispose du montant de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros) comme certifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante sept mille cinq cents euros (357.500,- EUR), représenté par quatorze mille trois cents (14.300) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signe: B. Czoske, L. Peyrissaguet, E. Reveillaud, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2007. Relation: REM/2007/1984. — Reçu 2.350 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008010548/218/152.

(080006775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

EAX-RE, European American Excess Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 25.141.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of AIG EUROPE S.A., with registered office at Tour AIG Paris La Défense, F-92400 Courbevoie, by virtue of a proxy given on November 27, 2007, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1 ° EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE, a Luxembourg société anonyme, with registered office at 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 25.141, was incorporated on November 14, 1986 by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary, residing in Mersch, published in the Mémorial C, number 32 of 1987. Its articles of incorporation have been amended several times and for the last time on June 29, 2005 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 1207 dated November 15, 2005.

2 ° The corporate capital of EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE (the «Company») is fixed at one million two hundred thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euro and sixty-two cents (EUR 1,239,467.62) divided in 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares without designation of a nominal value.

3 ° AIG EUROPE S.A., prenamed, is the single owner of all the shares of the Company.

4 ° AIG EUROPE S.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5 ° AIG EUROPE S.A., prenamed, hereby appoints Mr Werenfried De Vliegheer, general mandatory of the Luxembourg branch of AIG EUROPE S.A., prenamed, with professional address at 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, as liquidator of the Company and grants him the following powers:

- the liquidator has the broadest powers to carry out his mandate and in particular all the powers provided for by article 144 et seq. of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- there is no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;
- the liquidator has the rights and obligations provided for by the law of December 6, 1991 on the insurance sector as amended.

6 ° After having read and approved the liquidation report of the liquidator, and having renounced to appoint a commissaire vérificateur, the sole shareholder AIG EUROPE S.A. declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities incurred in connection with the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently and unknown and unpaid liability of the dissolved company.

7 ° AIG EUROPE S.A., prenamed, declares that it will take over all remaining assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company which would not already have been settled pursuant to point 6.

8 ° AIG EUROPE S.A., prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

9 ° Discharge is given to the directors and the independent auditor of the Company.

10 ° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

The person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AIG EUROPE S.A., avec siège social à Tour AIG Paris La Défense, F-92400 Courbevoie, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 novembre 2007, laquelle procuration,

après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1 ° Que EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.141, a été constituée en date du 14 novembre 1986 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, numéro 32 de 1987. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1207 du 15 novembre 2005.

2 ° Que le capital social de EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE (la «Société») est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de la valeur nominale.

3 ° Que AIG EUROPE S.A., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4 ° Que AIG EUROPE S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5 ° Que AIG EUROPE S.A., préqualifiée, désigne Monsieur Werenfried De Vliegheer, mandataire général de la succursale luxembourgeoise de AIG EUROPE S.A., préqualifiée, avec adresse professionnelle au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, comme liquidateur de la Société et lui accorde les pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur a les droits et obligations prévus par la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle que modifiée.

6 ° Qu'après avoir lu et approuvé le rapport de liquidation du liquidateur et qu'après avoir renoncé à nommer un commissaire vérificateur, l'actionnaire unique AIG EUROPE S.A. déclare que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les charges encourues en relation avec la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel actuellement inconnu et non réglé de la société dissoute.

7 ° Que AIG EUROPE S.A., préqualifiée, déclare qu'elle reprend tout l'actif restant de la Société et qu'elle reprend tout le passif existant de la Société qui n'aurait pas déjà été réglé suivant le point 6.

8 ° Que AIG EUROPE S.A., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission d'actions sera annulé.

9 ° Que décharge est donnée aux administrateurs et au réviseur externe de la Société.

10 ° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007. Relation: LAC/2007/38633. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008010561/212/118.

(080006233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

BRAPF Kannai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of October.

Before Us, Maître Marline Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRAPF HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.093 (the «Sole Partner»), here represented by Mrs Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on or about 12 October 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of BRAPF KANNAI S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, above mentioned, dated of 17 September 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Articles»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 2 of the Articles, relating to the corporate object of the Company, which shall consequently read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the directly acquiring, owning and disposing of its ownership interest in IKEBUKURO KANNAI OFFICE TMK (TMK), a Japanese tokutei mokuteki kaisha, and in IKEBUKURO MASTER LESSEE GK (GK), a Japanese godo kaisha, and to enter into and comply with the agreements in relation to this equity ownership and the assets to which it is a party. The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company.

Subject to Article 12.7.2, the Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.»

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 5 of the Articles, which shall consequently read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several Managers (as defined below), by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several Managers (as defined below), by the board of managers.

In the event that the Internal Managers (as defined below) determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.»

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 11 of the Articles, relating to the management of the Company, in order to include the concept of the Independent Manager, which shall consequently read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers (referred to as the «Internal Managers») and by one independent manager (referred to as the «Independent Manager») and together with the Internal Managers, being referred to as the «Managers»), who must not be partners.

In dealing with third parties, the Internal Managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances, by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any Internal Manager.»

Fourth resolution

The Sole Partner decides to amend and restate article 12 of the Articles, relating to the board of managers and the decision-making of the Company, in order to include the concept of the Independent Manager, for which reason article 12 shall consequently read as follows:

« **Art. 12. Board of Managers and Decision Making.**

12.1. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the Internal Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two Internal Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Internal Managers and to the Independent Manager in case the board has to deliberate on any Significant Action, at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

12.4. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.6. Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7. Quorum and majority requirements

12.7.1. Unless otherwise agreed in the Articles, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Internal Managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

12.7.2. In case the board of managers is to approve a Significant Action (as defined below), with respect to the Company, TMK, or GK, the board of managers would only deliberate or act validly if at least a majority of the Managers including the Independent Manager is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall then be taken by a majority of votes of the Managers necessarily requiring the favorable vote of the Independent Manager, present or represented at such meeting.

For the purpose of this article 12.7.2.:

« **Independent Manager** » means a manager acceptable to CAPMARK JAPAN KK (« **KK** »), a Japanese kabushiki kaisha who shall not be while serving and shall not have been at the time of such individual's appointment or at any time during the five (5) years preceding such appointment: (a) a shareholder, unitholder, director, member, manager, officer, employee, partner, agent, attorney, consultant, advisor or accountant of TMK, the Company, GK or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director and/or independent manager of an affiliate); (b) a customer, supplier or other juristic entity who derives more than two percent (2%) of its purchase or revenues from its activities in TMK, the Company, GK or any of their respective affiliates, or any shareholder, unitholder, director, member, manager, officer, employee, partner, agent, attorney, consultant, advisor or accountant of TMK, the Company, GK or any of their respective affiliates; (c) a juristic entity controlling, controlled by or under common control with any person described in clauses (a) and (b); (d) a member of the immediate family of any person described in clauses (a) and (b); or (e) a juristic entity that does not meet the requirements for independence established by any of the Rating Agencies rating the Securities. As used in this definition, the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a juristic entity, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

« **Significant Action** » means, to the extent permitted under Luxembourg law, TMK, the Company, and GK (each a «Bankruptcy Remote Person»):

(a) filing or consenting to the filing of (to the extent permitted under Governmental Rules) any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to a Bankruptcy Remote Person

under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction whether now or hereafter in effect;

(b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of a Bankruptcy Remote Person for the benefit of creditors;

(c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in (to the extent permitted under Governmental Rules) any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for a Bankruptcy Remote Person or all or any substantial part of its respective assets;

(d) stipulating or consenting to (to the extent permitted under Governmental Rules) an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of a Bankruptcy Remote Person's assets;

(e) becoming unable to pay debts generally as such debts become due or admitting to a creditor its inability to pay its debts generally;

(f) consolidating or merging a Bankruptcy Remote Person with or into any other juristic entity;

(g) dissolving, reorganizing or liquidating a Bankruptcy Remote Person;

(h) selling all or substantially all of a Bankruptcy Remote Person's assets except as permitted in the Transaction Documents (as defined below), or acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other juristic entity;

(i) engaging a Bankruptcy Remote Person in any business except for those business activities consistent with the purposes and powers of the organizational documents of such Bankruptcy Remote Person;

(j) incurring any indebtedness except for Permitted Indebtedness (as defined below);

(k) approving a restructuring or reorganization plan for a Bankruptcy Remote Person;

(l) approving any substantial change in the use or entitlements for the Property (as defined below);

(m) approving any distributions or payments by TMK to the Company or any of TMK's equityholders or any other juristic entity in violation of any provisions of the Transaction Documents, including, without limitation, any such payments or distributions following the occurrence and during the continuance of an event of default;

(n) causing a Bankruptcy Remote Person to cease to be a Single Purpose Entity;

(o) amending, revising or otherwise modifying the articles of incorporation or any other applicable organizational documents of a Bankruptcy Remote Person, except as otherwise expressly permitted in Transaction Documents; or

(p) amending, revising or otherwise modifying the Liquidation Plan, except with KK's prior written consent.

Rating Agencies, Securities, Governmental Rules, Transaction Documents, Permitted Indebtness, Property, Single Purpose Entity and Liquidation Plan have their meaning in the terms and conditions of that floating rate series 1 specified bonds issued by TMK to Bondholder on or about August 31, 2007.

12.8. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to amend and restate article 13 of the Articles, which shall consequently read as follows:

« **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.»

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to classify the current managers of the Company, i.e. Mr Steven Gary Meise, Mr Geoffrey Radcliffe and Mr Bill Finelli, as Internal Managers of the Company for an indefinite period.

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to appoint Mr François Bourgon, born on 29 December 1969, residing at 10, rue des Ardennes, L-8048 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg as Independent Manager of the Company for an indefinite period.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRAPF HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.093 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le, ou vers, le 12 octobre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de BRAPF KANNAI S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, et constituée en vertu d'un acte reçu le 17 septembre 2007 par le notaire Martine Schaeffer, précité, et dont les statuts n'ont pas été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital de la société demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 2 des Statuts, concernant l'objet de la Société, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition directe, la détention, et la cession de ses participations dans IKEBUKURO KANNAI OFFICE TMK (TMK), une tokutei mokuteki kaisha japonaise, et dans IKEBUKURO MASTER LESSEE GK (GK), une godo kaisha japonaise, et la conclusion et le respect d'accords en lien avec sa participation au capital social et ses actifs, auxquels elle est partie. La Société est restreinte aux buts précités, et aucun autre but ne peut être poursuivi par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'Article 12.7.2 la Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et mettre à jour l'article 5 des Statuts, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs Gérants (comme définis ci-dessous), par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs Gérants (comme définis ci-dessous), par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où les Gérants Internes (comme définis ci-dessous) estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 11 des Statuts, concernant la gérance de la Société, pour intégrer le concept de Gérant Indépendant, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (désignés comme les «Gérants Internes») et par un gérant indépendant (désigné comme le «Gérant Indépendant»), et pris ensemble avec les Gérants Internes, désignés comme les «Gérants»), qui ne doivent pas être associés.

Vis-à-vis des tiers, les Gérants Internes ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les Gérants sont nommés par

l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des Gérants Internes.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 12 des Statuts, concernant le conseil de gérance et la prise des décisions de la Société, pour intégrer le concept de Gérant Indépendant, en conséquence de quoi l'article 12 sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 12. Conseil de Gérance et Prise des Décisions.

12.1. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants Internes un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.2. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux Gérants Internes au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

12.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux Gérants Internes et au Gérant Indépendant si le conseil de gérance est appelé à délibérer sur une Action Significative, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

12.4. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

12.5. Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.6. Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

12.7. Quorum et conditions de majorité

12.7.1. A moins qu'il n'en soit convenu autrement dans les Statuts, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants Internes sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.7.2. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance est amené à approuver une Action Significative (comme définie ci-dessous), par rapport à la Société, à TMK, ou à GK, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants incluant le Gérant Indépendant est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont alors prises à la majorité des voix des Gérants, exigeant nécessairement le vote favorable du Gérant Indépendant, présent ou représenté à une telle réunion.

Pour les besoins de cet article 12.7.2.:

« **Gérant Indépendant** » signifie un gérant, admis par CAPMARK JAPAN KK (« **KK** »), une kabushiki kaisha japonaise, qui ne doit pas être lors de ses fonctions et ne doit pas avoir été au moment d'une telle nomination individuelle ou à tout moment pendant les cinq (5) années précédant une telle nomination: (a) un actionnaire, détenteur de part, directeur, membre, gérant, cadre, employé, associé, agent, avocat, consultant, conseiller ou comptable de TMK, de la Société, de GK ou de l'une de leurs filiales respectives (autre que pour sa fonction en tant que directeur indépendant et/ou gérant indépendant d'une filiale); (b) un client, un fournisseur ou une autre entité juridique tirant plus de deux pour cent (2%) de ses acquisitions ou recettes de ses activités avec TMK, la Société, GK ou une de leurs filiales respectives, ou avec un actionnaire, détenteur de part, directeur, membre, gérant, cadre, employé, associé, agent, avocat, consultant, conseiller ou comptable de TMK, de la Société, de GK ou de l'une de leurs filiales respectives; (c) une entité juridique contrôlant, contrôlé par ou sous le contrôle commun de toute personne décrite dans les clauses (a) et (b); (d) un membre de la famille proche de toute personne décrite dans les clauses (a) et (b); ou (e) une entité juridique ne satisfaisant pas aux conditions d'indépendance établies par une Agence de Notation évaluant les Actions et Obligations. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion, des politiques ou des activités d'une entité juridique, que ce soit à travers la possession de titres de vote, par contrat ou autre.

« **Action Significative** » signifie, dans la limite de ce qui est autorisé par la loi luxembourgeoise, que TMK, la Société, et GK (chacune étant une «Personne Eloignée de la Faillite»):

a) déposent ou consentent au dépôt (dans la limite de ce qui est autorisé par les Règles Gouvernementales) d'une déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement engagent ou consentent à engager une procédure d'insolvabilité à rencontre d'une Personne Eloignée de la Faillite selon une loi sur la faillite ou la dissolution ou la liquidation applicable par tout juridiction maintenant ou plus tard,

b) concluent un accord de règlement ou une aliénation de tous ou de l'essentiel des actifs d'une Personne Eloignée de la Faillite au bénéfice de créanciers;

c) sollicitent, consentent, approuvent ou acquiescent (dans la limite de ce qui est autorisé par les Règles Gouvernementales) toute requête, demande, procédure ou instruction pour la relève ou la nomination d'un curateur, d'un fiduciaire, d'un superviseur, d'un inspecteur, d'un dépositaire ou d'un séquestre pour une Personne Eloignée de la Faillite ou pour l'ensemble ou l'essentiel de leurs actifs respectifs;

d) stipulent ou consentent (dans la limite de ce qui est autorisé par les Règles Gouvernementales) une mesure de confiscation, une exécution forcée ou un autre mode de saisie judiciaire (ou une procédure visant à réaliser une mesure de confiscation, une exécution forcée ou un autre mode de saisie judiciaire) sur tous ou l'essentiel des actifs d'une Personne Eloignée de la Faillite;

e) deviennent incapables de payer de façon globale les dettes alors que ces dettes deviennent exigibles ou accordent à un créancier son incapacité à payer de façon globale ses dettes;

f) unissent ou fusionnent une Personne Eloignée de la Faillite avec ou dans une autre entité juridique;

g) dissolvent, réorganisent ou liquident une Personne Eloignée de la Faillite;

h) vendent tous ou l'essentiel des actifs d'une Personne Eloignée de la Faillite sauf lorsque cela est autorisé par les Documents de Transaction (comme définis ci-dessous), ou acquièrent l'ensemble ou l'essentiel des actifs de l'activité d'une autre entité juridique;

i) engagent une Personne Eloignée de la Faillite dans toute affaire, sauf pour ce qui est des activités en accord avec les buts et compétences des documents organisationnels d'une telle Personne Eloignée de la Faillite;

j) souscrivent une dette sauf en ce qui concerne les Endettements Autorisés (comme définis ci-dessous);

k) approuvent un plan de restructuration ou de réorganisation d'une Personne Eloignée de la Faillite;

l) approuvent toute modification substantielle en ce qui concerne l'usage ou les droits sur la Propriété (comme définie ci-dessous);

m) approuvent toute distribution ou paiement par TMK à la Société ou par tout détenteur de capitaux de TMK ou toute autre entité juridique en violation des dispositions des Documents de Transaction, incluant, sans limitations, tous les paiements ou distributions suivant la survenance ou durant la survenance d'un cas de défaillance;

n) impliquent pour une Personne Eloignée de la Faillite de cesser d'être une Entité à Objet Unique;

o) amendent, révisent ou modifient d'une autre manière les statuts ou tout autre document organisationnel applicable à une Personne Eloignée de la Faillite, sauf si cela est expressément autorisé par les Documents de Transaction; ou

p) amendent, révisent ou modifient d'une autre manière le Plan de Liquidation, sauf en cas d'accord préalable de KK.

Agences de Notation, Actions et Obligations, Règles Gouvernementales, Documents de Transaction, Endettements Autorisés, Propriété, Entité à Objet Unique et Plan de Liquidation sont définis dans les termes et conditions des obligations à taux variable spécifiées série 1 émises par TMK à l'Obligataire le ou vers le 31 août 2007.

12.8. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer et de modifier l'article 13 des Statuts, qui sera en conséquence rédigé comme suit:

« **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les gérants actuels de la Société que sont M. Steven Gary Meise, M. Geoffrey Radcliffe et M. Bill Finelli, comme Gérants Internes de la Société pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. François Bourgon, né le 29 décembre 1969, demeurant au 10, rue des Ardenes, L-8048 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant Indépendant de la Société pour une durée indéterminée.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32215. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008010630/5770/357.

(080006412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

I.U.S. Monitoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.

R.C.S. Luxembourg B 75.083.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société SITRIS S.r.l., une société constituée et régie selon les lois d'Italie, établie et ayant son siège social à Via Cordusio 2, I-20123 Milan (Italie), inscrite au tribunal de Milan sous le numéro 143277;

2.- La société LUXCONTROL S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 1, avenue des Terres Rouges, L-4004 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15.664.

Lesquelles parties comparantes sont ici représentées par:

Monsieur Luc Weirich, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, avenue des Terres Rouges, L-4004 Esch-sur-Alzette,

en vertu de deux (2) procurations lui données sous seing privé à Savona (Italie), le 13 décembre 2007 et à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), en date du 14 décembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations des associés:

I.- Que les parties comparantes, les sociétés SITRIS S.r.l. et LUXCONTROL S.A., prédésignées, sont les deux et uniques associés de la société I.U.S. MONITORING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, avenue des Terres Rouges, L-4004 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.083, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, daté du 6 avril 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 3 mai 2000 et depuis les statuts n'ont subi aucune modification.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée I.U.S. MONITORING S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) et se trouve représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire.

III.- Que les quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales sont détenues par les mêmes associés prédécrits, à raison de deux cent cinquante-trois (253) parts sociales par la société SITRIS S.r.l. et à raison de deux cent quarante-trois (243) parts sociales par la société LUXCONTROL S.A.

IV.- Que d'un commun accord, les associés prénommés ont décidé la dissolution anticipée de la prédite Société avec effet immédiat.

V.- Que les comparants préqualifiés, par leur représentant susnommé, déclarent en outre que la Société n'a jamais eu d'activité et qu'elle ne détient aucun patrimoine immobilier ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger, qu'ils sont

investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif connu ou inconnu de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme définitivement liquidée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique actuel, Monsieur Jacques Eischen, pour l'accomplissement de ses activités de gérant de la Société jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société LUXCONTROL S.A., prénommée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Weirich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16777. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008010549/239/55.

(080006212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Centre de Nutrithérapie Nourrir Sa Vie S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Daftcom S.à r.l.).**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 112.884.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy D'Archis, de profession artiste, demeurant à B-4620 Fléron, 252/21 avenue des Martyrs, ici représenté par Monsieur Manuel Jérôme Gutierrez Ruiz, expert-comptable, né à Verviers (Belgique) le 11 juillet 1963, demeurant à B-4630 Soumagne, 54, rue du Château de Micheroux, en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Liège du 27 novembre 2007;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présent acte pour être formalisé avec lui;

2) Monsieur Jean François Monfort, de profession indépendant, demeurant à B-4620 Fléron, 252/11 avenue des Martyrs, lesquels comparants seuls associés de la société à responsabilité limitée DAFTCOM s. à r. l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Résidence Ilôt du Château, appartement 25 Bloc B, (matr. 2005 24 38 943)

constituée sous la dénomination DENON HEARING s. à r. l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 31437 de l'année 2006, modifiée suivant acte passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 104019 de l'année 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.884,

lesquels comparants, représentés ès qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés:

Les deux associés préqualifiés, déclarent par les présentes céder et transporter à Monsieur Philippe David, médecin, demeurant à B-4000 Liège, 23, rue Simonon, né le 17 juin 1947, leurs cent (100) parts sociales dans la susdite société;

ici représenté par Monsieur Manuel Jérôme Gutierrez Ruiz, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Liège du 23 novembre 2007;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présent acte pour être formalisé avec lui;

ici présent et ce acceptant.

Le prix de ces cessions de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite à la cession de parts qui précède, les cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée DAFTCOM s. à r. l. d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, appartiennent toutes à Monsieur Philippe David et la société est à considérer comme société unipersonnelle.

Monsieur D'Archis et Monsieur Monfort ne font donc plus partie de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite le comparant ès qualités qu'il agit, sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission présentée par Monsieur Jean François Monfort, prénommé, du poste de gérant (administratif).

Est nommé gérant unique de la société Monsieur Philippe David, prénommé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société et par conséquent l'article 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La société aura la dénomination CENTRE DE NUTRITHERAPIE NOURRIR SA VIE S.à r.l.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société qui aura comme but la facturation et la réception de royalties et la propriété intellectuelle ainsi que le copyright sur des livres et autres médias de publication.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la facturation et la réception de royalties et la propriété intellectuelle ainsi que le copyright sur des livres et autres médias de publication ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. Gutierrez Ruiz, F. Monfort, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2007, DIE/2007/7548. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 décembre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2008010633/4917/74.

(080006223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008010234/220/12.

(080005392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Iberestate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 30.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008010235/242/12.

(080005330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ovibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour OVIBOS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008010297/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02108. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ovibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour OVIBOS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008010296/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02112. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Munster, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg B 19.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008010249/206/12.

(080005458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008010250/7241/11.

(080005386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Suma Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 14.364.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

Référence de publication: 2008010268/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03405. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Ford Frenn Lëtzebuerg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4810 Rodange, 117, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg F 7.006.

Concerne: *Changement des statuts*

Art. 31. Tout changement de siège, des statuts ou autre sera communiqué au Collège Echevinal de la Commune de Weiswampach en temps utile.

Art. 32. En cas de dissolution de l'association, ceci étant le cas si le nombre de membres actifs se trouverait être inférieur à cinq, tous les biens en liquides seront virés pour compte du Office social de la Commune de Weiswampach.

Art. 33. Tout le Contenu du site Internet «www.ford-frenn.lu» et «www.ford-frenn.eu», est propriété du club FORD FRENN LETZEBUERG, avec l'exception des photos de personnes et de leur(s) voiture(s) qui appartiennent à la personne concernée.

Référence de publication: 2008010476/7613/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04598. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Armony Allamanno, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 90.768, pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 22 November 2007.

A copy of the said resolution, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions under the name of NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A. pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 27 December 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 20 February 2003, number 185. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of M^e

Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 4 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The issued share capital of the Company is currently set at thirty-one thousand six hundred eighty euro (EUR 31,680.-) represented by fully paid up shares, consisting of five thousand nine hundred thirty-three (5,933) Class A Ordinary Shares, five hundred forty-four (544) Class B Ordinary Shares, five hundred forty-three (543) Class C Ordinary Shares, five hundred forty-three (543) Class D Ordinary Shares, one hundred nineteen (119) Class B-2 Ordinary, one hundred nineteen (119) Class C-2 Ordinary Shares, one hundred nineteen (119) Class D-2 Ordinary, with a nominal value of four euro (EUR 4.-) each.

3) Pursuant to article 5.13 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at one hundred thirty-six thousand five hundred thirty-six euro (EUR 136,536.-) represented by:

- twenty-eight thousand two hundred sixty-seven (28,267) Class A Ordinary Shares, having a nominal value of four (EUR 4.-) each, which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs and the Series 2 CPECs into Class A Ordinary Shares;

- three thousand one hundred thirty-nine (3,139) Class B-3 Ordinary Shares, having a nominal value of four (EUR 4.-) each;

- two thousand seven hundred twenty-eight (2,728) Class C-3 Ordinary Shares, having a nominal value of four (EUR 4.-) each.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 22 November 2007, the sole manager of the Company has decided to increase the issued share Capital of the Company by an amount of seventeen thousand six hundred euro (EUR 17,600.-) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand six hundred eighty euro (EUR 31,680.-) up to forty-nine thousand two hundred eighty euro (EUR 49,280.-) through the issue of two thousand three hundred fifty-four (2,354) Class B-3 Ordinary Shares, with a par value of four euro (EUR 4.-) each (the «Newly Issued Class B-3 Ordinary Shares») and two thousand forty-six (2,046) Class C-3 Ordinary Shares, with a par value of four euro (EUR 4.-) each (the «Newly Issued Class C-3 Ordinary Shares») such Newly Issued Class B-3 Ordinary Shares and Newly Issued Class C-3 Ordinary Shares, being fully paid up in cash.

The two thousand three hundred fifty-four (2,354) Class B-3 Ordinary Shares are to be subscribed for a total amount of nine thousand four hundred sixteen euro (EUR 9,416.-);

The two thousand forty-six (2,046) Class C-3 Ordinary Shares are to be subscribed for a total amount of eight thousand one hundred eighty-four euro (EUR 8,184.-).

In accordance with article 5.13 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares and to grant exclusive subscription right to NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUAL COMPANY, a société en commandite par actions organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register under number B 92.071 (NLIC).

The Newly Issued Class B-3 Ordinary Shares and the Newly Issued Class C-3 Ordinary Shares have been entirely subscribed by contribution in cash in a banking account of the company NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A., by the company NLIC, prementioned, so that the amount of seventeen thousand six hundred euro (EUR 17,600.-) is at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

As a consequence of such increase of share capital, articles 5.1 and 5.13 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

« **1. Subscribed Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at forty-nine thousand two hundred eighty euro (EUR 49,280.-) represented by fully paid up shares, consisting of the following:

- Five thousand nine hundred thirty-three (5,933) class A ordinary shares, designated as the «Class A Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

- Five hundred forty-four (544) class B ordinary shares, designated as the «Class B Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

- Five hundred forty-three (543) class C ordinary shares, designated as the «Class C Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

- Five hundred forty-three (543) class D ordinary shares, designated as the «Class D Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share.

- One hundred nineteen (119) class B-2 ordinary shares, designated as the «Class B-2 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

- One hundred nineteen (119) class C-2 ordinary shares, designated as the «Class C-2 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

One hundred nineteen (119) class D-2 ordinary shares, designated as the «Class D-2 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share.

Two thousand three hundred fifty-four (2,354) class B-3 ordinary shares, designated as the «Class B-3 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share.

Two thousand forty-six (2,046) class C-3 ordinary shares, designated as the «Class C-3 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.»

« **13. Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred eighteen thousand nine hundred thirty-six euro (EUR 118,936.-) represented by the following:

Twenty-eight thousand two hundred sixty-seven (28,267) Class A Ordinary Shares having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs and the Series 2 CPECs into Class A Ordinary Shares;

Seven hundred eighty-five (785) shares, designated as the «Class B-3 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share; and

Six hundred eighty-two (682) shares, designated as the «Class C-3 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share.

During a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by issuing new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Armony Allamanno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 90.768, suivant une résolution du gérant unique de la Société en date du 22 novembre 2007.

Une copie de ladite résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2003 sous le numéro 185. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société a un capital émis de trente et un mille six cent quatre-vingt euros (EUR 31.680,-) représenté par cinq mille neuf cent trente-trois (5.933) Actions Ordinaires de Classe A, cinq cent quarante-quatre (544) Actions Ordinaires

de Classe B, cinq cent quarante-trois (543) Actions Ordinaires de Classe C, cinq cent quarante-trois (543) Actions Ordinaires de Classe D, cent dix-neuf (119) Actions Ordinaires de Classe B-2, cent dix-neuf (119) Actions Ordinaires de Classe C-2, et cent dix-neuf (119) Actions Ordinaires de Classe D-2, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

3) Suivant l'article 5.13 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à cent trente-six mille cinq cent trente-six euros (EUR 136.536,-) représenté par:

- vingt-huit mille deux cent soixante-sept (28.267) Actions Ordinaires de Classe A additionnelles, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action qui sont réservées à la conversion des CPECs de Série 1 et des CPECs de Série 2 en Actions Ordinaires de Classe A;

- trois mille cent trente-neuf (3.139) Actions Ordinaires de Classe B-3, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe B-3», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

- deux mille sept cent vingt-huit (2.728) Actions Ordinaires de Classe C-3, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe C-3», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action.

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 22 novembre 2007, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix sept mille six cents euros (EUR 17.600,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille six cent quatre-vingt euros (EUR 31.680,-) à quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 49.280,-) par l'émission de deux mille trois cent cinquante-quatre (2.354) Actions Ordinaires de Classe B-3, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B-3 Nouvellement Emises»), et deux mille quarante-six (2.046) Actions Ordinaires de Classe C-3, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C-3 Nouvellement Emises»), ayant été libérées intégralement en espèces.

Les deux mille trois cent cinquante-quatre (2.354) Actions Ordinaires de Classe B-3 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de neuf mille quatre cent seize euros (EUR 9.416,-).

Les deux mille quarante-six (2.046) Actions Ordinaires de Classe C-3 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de huit mille cent quatre-vingt quatre euros (EUR 8.184,-).

Conformément à l'article 5.13 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises et d'accorder ce droit de souscription préférentiel exclusivement à NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.071 (NLIC).

Les Actions Ordinaires de Classe B-3 Nouvellement Emises et les Actions Ordinaires de Classe C-3 Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites par NLIC et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A., pré-désignée, de sorte que la somme de dix sept mille six cents euros (EUR 17.600,-) est à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

En conséquence de cette augmentation de capital, les articles 5.1 et 5.13 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **11. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 49.280,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) cinq mille neuf cent trente-trois (5.933) actions ordinaires de classe A, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe A», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(b) cinq cent quarante-quatre (544) actions ordinaires de classe B, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe B», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(c) cinq cent quarante-trois (543) actions ordinaires de classe C, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe C», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(d) cinq cent quarante-trois (543) actions ordinaires de classe D, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe D», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(e) cent dix neuf (119) actions ordinaires de classe B-2, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe B-2», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(f) cent dix neuf (119) actions ordinaires de classe C-2, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe C-2», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action; et

(g) cent dix neuf (119) actions ordinaires de classe D-2, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe D-2», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action.

(h) deux mille trois cent cinquante-quatre (2.354) actions ordinaires de classe B-3, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe B-3», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action.

(i) deux mille quarante-six (2.046) actions ordinaires de classe C-3, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe C-3», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action.

Toutes les actions voteront ensemble, et, sauf dispositions contraires de la loi ou de ces statuts, les détenteurs de chaque classe d'actions distincte ne seront pas autorisés à voter séparément sur la moindre affaire. Aucune action d'aucune classe n'aura de droits de préemption sur une quelconque action de la Société, sauf dispositions contraires de la loi.»

« **13. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à cent dix-huit mille neuf cent trente-six euros (EUR 118.936,-) représenté comme suit:

(a) vingt-huit mille deux cent soixante-sept (28.267) Actions Ordinaires de Classe A additionnelles, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action qui sont réservées à la conversion des CPECs de Série 1 et des CPECs de Série 2 en Actions Ordinaires de Classe A;

(b) sept cent quatre-vingt cinq (785) Actions Ordinaires de Classe B-3, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe B-3», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(c) six cent quatre-vingt deux (682) Actions Ordinaires de Classe C-3, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe C-3», ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action.

Pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de la décision de l'assemblée générale des actionnaires de créer le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en émettant de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Gérant, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, tel que par exemple à déterminer le moment de l'émission et le nombre des nouvelles actions à souscrire et à émettre, à déterminer si les nouvelles actions sont souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Gérant est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants. Le Gérant peut autoriser toute personne pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital souscrit par le Gérant suivant la procédure légale, le présent article sera adapté en conséquence.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Allamanno, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39498. - Reçu 176 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008010642/211/233.

(080007018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Open Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.209.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OPEN INVEST S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 2007 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010534/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Finaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2008010384/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02431. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Comline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.164.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 mai 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

M. Frédéric Noel, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMLINE INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008010481/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.
